



**PLATEFORME DES OSC
SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT AU SENEGAL
(POSCEAS)**

TERMES DE REFERENCE RECRUTEMENT CONSULTANT (E)

**Formation sur l'Approche Fondée sur les Droits Humains
et Droit à l'Eau et à l'Assainissement**

Mai 2022

I- Contexte et Justification

L'eau est essentielle pour le bien-être de l'humanité. L'accès à l'eau potable, à l'assainissement et la bonne gestion des ressources en eau sont des déterminants de la santé, de la viabilité environnementale et du développement socio- économique. C'est pourquoi l'objectif de développement durable (ODD)n° 6 a été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de l'agenda du développement durable à l'horizon 2030. Il vise à « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau »

Le 28 juillet 2010, les nations unies ont adopté une résolution reconnaissant que « Le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme ». En septembre de la même année, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a réaffirmé ce droit et appelait tous les Etats à le mettre en œuvre.

C'est dans cette dynamique qu'en 2015, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a, par la Résolution 300 sur l'obligation de garantir le droit à l'eau, chargé son Groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels d'élaborer des «principes et lignes directrices sur le droit à l'eau pour aider les États à s'acquitter de leurs obligations».

Plus de dix ans après son adoption, le droit à l'eau et à l'assainissement est peu et mal connu par les acteurs clés « les débiteurs d'obligations » et les « détenteurs de droits ». D'où les enjeux aujourd'hui de créer les conditions favorables pour la socialisation de ce droit.

Les organisations de la société civiles dans le domaine de l'eau et de l'assainissement au Sénégal, à travers la **POSCEAS**, conscientes du rôle qu'elles doivent jouer pour la promotion, la protection et la mise en œuvre de ce droit humain, ont convenu, avec l'**ONG WaterAid**, d'organiser une session de formation des acteurs de l'Eau et de l'Assainissement sur l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH) et le Droit à l'Eau et à l'Assainissement (DHEA) dans la deuxième quinzaine du Mois de mars 2022.

Au préalable un atelier de cadrage pour la formation sur ce thème avait été organisé pour évaluer les niveaux connaissance des acteurs du secteur sur le Droit à l'Eau et à l'Assainissement, le degré de mise en œuvre de ce droit dans leurs activités et formuler des besoins de formation.

Cet atelier a permis de recueillir les attentes et besoins des acteurs et de proposer des éléments de cadrage et de contenus sur lesquels les membres ont sollicité une connaissance et compréhension plus approfondie de l'Approche Fondée sur les Droits Humains et sur le Droit à l'Eau et à l'Assainissement.

C'est ainsi que, sur la base des résultats de cet atelier, la POSCEAS en collaboration avec WaterAid, recherche un (e) consultant (e) spécialisé (e) en Droits Humains (DH) et Droit Humain à l'Eau et à l'Assainissement pour une proposition technique et financière pour la formation/ renforcement de capacités des membres de la POSCEAS et des partenaires.

Cette session de renforcement de capacités s'inscrit dans le cadre du projet DISS'EAU (Dialogue initié par la Société civile sénégalaise dans l'Eau et l'Assainissement)

II- Objectifs- Résultats attendus et Cibles de la formation

2-1- Objectifs de la formation :

L'Objectif de la formation est de renforcer les connaissances et capacités des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement sur l'Approche Fondée sur les Droits Humains et le Droit à l'Eau et à l'Assainissement (fondements, modalités et outils de mise en œuvre et de suivi évaluation).

2-2- Résultats attendus

Les bénéficiaires de la formation ont une compréhension et une connaissance approfondie sur les aspects théoriques et pratiques de l'AFDH et le DHEA notamment les fondements, les obligations et responsabilités des parties prenantes (autorités publiques, opérateurs de services, citoyens, etc.) ainsi que les modalités concrètes (outils et méthodes) de mise en œuvre des principes pour l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement (AEPHA) et la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

2-3- Cibles ou bénéficiaires :

La formation va concerner les membres de la POSCEAS, des acteurs étatiques, des journalistes et blogueurs.

III- Missions et Profil du/de la Consultant (e) et Moyens :

3-1- Missions du/ de la Consultant (e) :

Le consultant est chargé d'élaborer un plan de formation en se basant sur les besoins et attentes exprimés par les acteurs lors de l'atelier de réflexion et de cadrage, de proposer une méthodologie et un calendrier (durée) d'animation de la formation selon les principes de la pédagogie active et de l'andragogie. Il devra fournir les outils et supports/moyens pédagogiques pour la formation.

Il s'agira de spécifiquement de :

- 1- Proposer des modules de formation axés sur :
 - Le cadre juridique et réglementaire des droits humains en lien avec l'eau et l'assainissement
 - L'Approche fondée sur les droits humains et le droit à l'eau et à l'Assainissement (contenus, principes, normes, mécanismes et processus de mise en œuvre au Sénégal et dans d'autres pays) ;
 - outils et méthodes de socialisation : outils et stratégies de socialisation (Plaidoyer, Communication, Mobilisation)
 - Mécanisme de financement : techniques et moyens financiers d'intégration des DHEA dans le cycle budgétaire de l'Etat ;
 - Mécanisme de suivi-Evaluation : suivi de l'intégration du concept de DHEA ; définition des indicateurs pour évaluer la conformité par rapport aux DHEA ; mécanisme de suivi citoyen du DHEA
- 2- Animer le séminaire de formation ;
- 3- Produire un rapport de la formation intégrant un livret pour participant ;

3-2- Profil du/de la Consultant (e) :

Le consultant devra avoir une bonne connaissance sur les Droits Humains en générale et les Droits Economiques et Sociaux et Culturels et le Droit Humain à l'eau et à l'Assainissement, en particulier. Il devra justifier une bonne expérience dans l'intégration des droits humains dans la planification, la conception et l'animation de sessions de formation. Une bonne connaissance des thématiques et du secteur WASH (Eau, Assainissement, Hygiène), sera considérée.

3-3- Moyens

Le prestataire fera parvenir à **la POSCEAS** son offre technique, précisant l'approche et le nombre de jours de formation, et financière toutes charges et toutes taxes comprises pour examen.

Il devra envoyer ses offres et CV avec références de travail dans le même domaine, **au plus tard, le mardi 31 mai 2022 à 17 heures GMT** à kebe.posceas@gmail.com avec copie à mtdiallo.evs@gmail.com, KinefatimDiop@wateraid.org et DieynabaDiallo@wateraid.org